

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Comité d'Activités Sociales Interentreprises Dijon (CASI DIJON) concernant l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires - Avenant

Monsieur LEHENOFF expose :

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal a validé la conclusion d'une convention, établie pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2014, fixant les modalités d'accueil d'enfants au sein de la structure d'accueil de loisirs du CASI DIJON.

Cette convention, prolongée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 décembre 2019, arrive à son terme le 31 août 2021.

Il est proposé la conclusion d'un nouvel avenant à compter du 1er septembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022, afin de maintenir le soutien de la Ville à l'activité du CASI DIJON dans le cadre de l'accueil des enfants fréquentant les accueils de loisirs extrascolaires dijonnais.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver le projet d'avenant à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2- m'autoriser à signer l'avenant à la convention, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ